

Communiqué de presse

13 juillet 2018

Grèves SNCF : Île-de-France Mobilités complète le dédommagement SNCF et remboursera 25 € supplémentaires aux Franciliens voyageant sur les lignes ayant le plus souffert

Après plusieurs mois de grèves SNCF qui ont lourdement pénalisé les Franciliens, Île-de-France Mobilités a décidé de faire un geste supplémentaire de 25€ pour rembourser les passes Navigo et 12,5 € pour les passes Navigo Imagine R, pour les lignes ayant été le plus lourdement touchées, en plus des 50% déjà obtenus auprès de SNCF. Les personnes pouvant bénéficier de ce geste complémentaire qui ont effectué une demande sur le site internet mondedommagement.transilien.com, seront remboursés sans aucune démarche supplémentaire.

Malgré toutes les solutions alternatives proposées dans les zones les plus touchées par l'absence de trains (renfort des lignes de bus, gratuité du covoiturage), la grève perlée démarrée le 3 avril dernier par les agents SNCF a eu de lourdes conséquences sur la vie quotidienne des Franciliens qui ont vécu une galère de plusieurs mois.

En plus du remboursement de 50% du coût mensuel du forfait Navigo et Imagine R, obtenu auprès de la SNCF pour les mois d'avril et mai, Île-de-France Mobilités a décidé de prendre seul à charge un dédommagement complémentaire de 25€ pour les Franciliens résidant ou travaillant sur les lignes desservant la grande couronne et qui ont dû subir sur le mois d'avril un plan de transport inférieur au service minimum prévu de 33%, sans alternative de transport ferré à proximité.

Les utilisateurs de ces lignes ayant fait une demande de remboursement pour les 50% via le site <https://mondedommagement.transilien.com> (site ouvert jusqu'au 22 juillet 2018) n'auront pas de démarche supplémentaire à effectuer. Au total, ils recevront donc un dédommagement 100,20 €, comprenant automatiquement le geste complémentaire de 25€ d'Île-de-France Mobilités.

Pour **Valérie Péresse**, Présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités : « *Compte tenu de la galère vécue par les Franciliens durant les mois de grève perlée de SNCF, nous avons réussi à obtenir de SNCF un remboursement de 50% des utilisateurs de son réseau en Île-de-France pour les mois d'avril et de mai. C'est une vraie satisfaction car cela représente deux mois de transport gratuit pour une très grande majorité des Franciliens qui bénéficient d'un remboursement par leur employeur. J'ai donc décidé qu'Île-de-France Mobilités prendrait en charge ce geste complémentaire car il est très important pour renouer la confiance avec les Franciliens les plus touchés par l'absence de trains.* »

Sont concernées les utilisateurs des lignes suivantes :

- La ligne R dans son intégralité
- Les branches vers la Ferté-Milon et Longueville-Provins pour la ligne P
- Les branches sud du RER D via Corbeil
- La branche vers Chelles-Gournay du RER E
- La ligne J6
- Les branches vers Mantes et Dreux de la ligne N.



Contacts presse Île-de-France Mobilités :

Sébastien Mabilie, Sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr, 01 47 53 28 42
Hélène Duguet, helene.duguet@iledefrance-mobilites.fr, 01 82 53 80 90